

ENSEMBLE,
ON TRIE,
ON COLLECTE,
ON VALORISE !



info@chelsea.ca
819 827-1124
chelsea.ca



RECYCLAGE

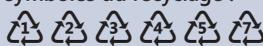
Comment se départir du recyclage ?
Déposez-le dans votre bac bleu.



Voici de bonnes pratiques à adopter :

- Videz et rincez les contenants et bouteilles avant de les mettre dans le bac.
- Mettez les articles pêle-mêle dans le bac bleu, et non dans des sacs ou boîtes.
- Faites un sac de sacs.
- Mettez le papier déchiqueté dans un sac.
- Séparez les matières qui ne sont pas identiques (par exemple, séparez les bouchons en plastique du contenant en verre).
- Pensez à apporter tout article non recyclable et en bon état à une boutique d'articles d'occasion.

Plastique

- ✓ articles, contenants, bouteilles, bouchons et couvercles de plastique portant les symboles du recyclage :

- sacs de plastique qui s'étirent
- pellicules de plastique (ex. Saran Wrap)
- sacs refermables

- ✗ contenants portant le symbole du recyclage 
- ✗ contenants ne portant pas de symbole du recyclage (silicone, caoutchouc, etc.)

Verre

- ✓ bouteilles (consignées ou non) et contenants alimentaires, peu importe la couleur

- ✗ ampoules
- céramique
- fenêtres
- miroirs
- plats ou contenants en Pyrex
- poterie
- tasses
- tubes fluorescents
- vaisselle
- verres à vin
- verres tout usage
- vitre

Métal

- ✓ boîtes de conserve
- bouchons
- canettes (consignées ou non)
- capsules de café Nespresso vides (dans un sac transparent)
- couvercles
- papier et assiettes d'aluminium
- petits articles en métal (cintres, chaudrons, moules à gâteau, etc.)

- ✗ bonbonnes de propane
- bombes aérosol
- extincteurs
- outils
- gros objets en métal (bicyclettes, barbecues, pièces de voiture, etc.)

Carton

- ✓ boîtes de carton plates et ondulées
- boîtes de pizza
- boîtes d'œufs
- contenants de lait, de crème ou de jus
- briques (Tetra Pak)
- emballages en carton
- gobelets de café à emporter
- rouleaux de carton

- ✗ carton souillé, ciré

Papier

- ✓ annuaires téléphoniques
- cahiers
- circulaires
- dépliants
- enveloppes
- feuilles mobiles
- journaux et revues
- livres sans couverture ni reliure
- papier déchiqueté
- papier d'emballage (non métallisé)
- papier pour imprimante
- papiers divers
- publications
- sacs de papier

- ✗ autocollants
- couches
- essuie-tout
- mouchoirs de papier
- papier d'aspect métallisé
- papier parchemin
- papier peint
- papier souillé, ciré, plastifié, sablé
- photos

Autres

- ✗ appareils électroniques
- bâches
- boyaux d'arrosage
- emballages de brosse à dents
- piles
- petits appareils électroménagers
- vêtements et tissus

MATIÈRES ET MATÉRIAUX COMPOSTABLES



- Certaines entreprises se tournent vers des emballages compostables. Portez-y attention pour réduire votre impact sur l'environnement.
- Vous trouverez trucs et astuces dans la brochure *Ensemble on collecte*.

Comment se départir des matières et matériaux compostables ?
Déposez-les dans votre bac brun.

Aliments crus, cuits ou avariés

- ✓ biscuits, confiseries et desserts*
- café et filtres, thé et sachets
- condiments*
- épices et herbes
- fruits et légumes
- fruits de mer et coquilles*
- graisses végétales et vinaigrettes*
- noix et coquilles
- nourriture pour animaux*
- œufs et coquilles
- pâtes, pains, céréales et riz*
- poissons et arêtes*
- produits laitiers*
- viandes, volailles et os*

Résidus verts

- ✓ branches d'arbres de moins de 1 mètre de long et de 12 mm de diamètre*
- cendres refroidies
- copeaux et sciures
- feuilles et rognures de gazon
- paille et foin
- résidus de jardinage et du potager (à l'exception de certaines plantes nocives ou envahissantes ; voyez la liste au chelsea.ca)
- végétaux sains ou malades, plantes d'intérieur et terre attachée à ces derniers

Résidus de papier et de carton souillés

- ✓ papier et carton souillé sans plastique et non ciré*
- mouchoirs de papier, essuie-tout et serviettes de table*
- journaux*
- emballages de carton souillés (boîtes de pizza, etc.)*
- sacs de papier* (y compris ceux doublés de cellulose)

Matières et matériaux refusés

- ✗ animaux morts
- bois, ciment, céramique et autres matériaux de construction, de rénovation et de démolition
- bouchons
- certaines plantes nocives ou envahissantes (voyez la liste au chelsea.ca)
- cheveux, ongles, poils d'animaux et plumes d'oiseaux
- cigarettes
- couches et produits sanitaires (soie dentaire, serviettes hygiéniques, cotons-tiges, etc.)
- emballages plastifiés et papiers cirés (ex. contenants de crème glacée)
- litière et excréments d'animaux
- matières textiles
- poussière d'aspirateur
- résidus domestiques dangereux (RDD) (ex. huiles usées, piles, peinture, etc.)
- sacs de plastique (y compris les sacs compostables, biodégradables et oxobiodégradables)
- styromousse
- terre, sable et gravier (mais la terre attachée aux végétaux est acceptée)
- tampons absorbants pour viande ou poisson
- troncs et souches d'arbres

*Matières ou matériaux difficiles à traiter en compostage domestique.
Profitez de la collecte municipale pour vous en départir.



RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD)

Qu'est-ce qu'un CRD ?

Il s'agit des matières découlant de la construction, de la rénovation et de la démolition de bâtiments (bois, métaux, bardeaux, gypse, etc.).

Comment se départir des CRD ?

Apportez vos CRD à l'un des organismes suivants :

Service Matrec
418, rue Saint-Louis
Gatineau
819 663-3399

Construction DJL
(asphalte seulement)
20, rue Émile-Bond
Gatineau
819 770-2300

**Centre de tri
R.M.S.O.**
815, rue Vernon
Gatineau
819 772-0120

Thibeault Démolition
135, chemin Saint-Antoine
Val-des-Monts
819 671-4112



ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES

Qu'est-ce qu'un encombrant métallique ?

Il s'agit d'articles volumineux principalement constitués de métal, par exemple :

- ✓ appareils électroménagers (laveuse, sècheuse, cuisinière, réfrigérateur, etc.)
- appareils d'exercice (tapis roulant, elliptique, etc.)
- barbecue
- fornaises
- machines-outils sans huile ou carburant (tondeuse, scie à chaîne, etc.)
- pompes
- poteaux et tuyaux en métal
- réservoirs à eau

Comment se départir des encombrants métalliques ?

Les encombrants métalliques sont ramassés le vendredi de la semaine de collecte des déchets. Vous devez cependant communiquer avec la Municipalité au 819 827-1160, maximum 48 heures avant la collecte, afin que nous puissions aviser l'entrepreneur. Vos encombrants métalliques doivent être placés en bordure de la rue dès 7 h la journée de la collecte ou au plus tôt à 19 h la veille. Il n'y a pas de limite d'encombrants métalliques pouvant être ramassés.

Vous pouvez aussi les déposer aux endroits suivants :

Recyclage Bérard et Jémus
925, boul. Maloney Est
Gatineau
819 663-9235

3R Québec
318-B, rue Notre-Dame Est
Gatineau
819 635-8899



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Qu'est-ce qu'un RDD ?

Il s'agit de résidus de produits dangereux à usage domestique courant, tels que les huiles usées, peintures, solvants, ampoules fluocompactes, pesticides, médicaments, produits nettoyants, etc.

Comment se départir des RDD ?

Les RDD ne sont pas ramassés par le service de collecte municipal des déchets. Vous pouvez vous en débarrasser via la collecte porte à porte organisée par la Municipalité. Pour en savoir plus, consultez le chelsea.ca.

Vous pouvez également déposer vos RDD à l'endroit suivant :

**Poste de transbordement et centre de RDD
de la MRC des Collines-de-l'Outaouais**
(mai à septembre)
28, chemin de La Pêche
Val-des-Monts
819 457-4086

Notez que vous devez rapporter vos médicaments périmés en pharmacie. Vous pouvez apporter vos petites piles à l'hôtel de ville.

RÉSIDUS ÉLECTRONIQUES

Qu'est-ce qu'un résidu électronique?

Il s'agit de matériel électronique désuet ou brisé, tels que :

- ✓ caméras
- écrans ou autres périphériques
- imprimantes, numériseurs et télécopieurs
- ordinateurs
- téléviseurs
- téléphones cellulaires, sans fil et fixes
- autres accessoires électroniques et informatiques

Comment se départir des résidus électroniques ?

Vous pouvez déposer vos autres résidus électroniques aux endroits suivants :

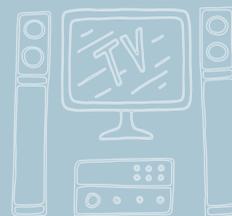
Best Buy

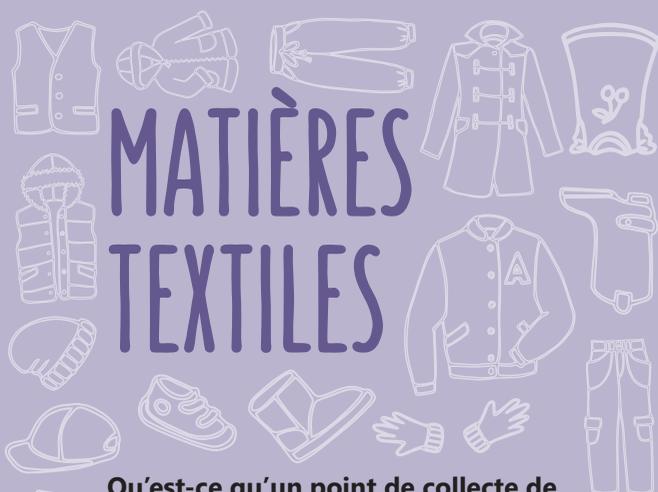
Bureau en gros

Electrobac – IGA Extra Famille Charles
(visitez electrobac.com pour connaître les autres points de chute)
1130, rue Saint-Joseph
Gatineau
819 772-7774

3R Québec

318-B, rue Notre-Dame Est
Gatineau
819 635-8899





MATIÈRES TEXTILES

Qu'est-ce qu'un point de collecte de matières textiles ?

Il s'agit d'un endroit où l'on peut déposer des matières textiles en vue de leur réutilisation, comme des vêtements en bon état destinés à la revente ou des pièces de tissu en moins bon état destinées à la transformation, par exemple :

- ✓ habits de neige
- morceaux de tissu
- rideaux
- souliers
- vêtements



Comment se départir des matières textiles ?

Vous pouvez apporter vos matières textiles aux organismes suivants :

**Chelsea Quasiment
Neuf / Chelsea Nearly
New Shop**
8, chemin Mill
Chelsea
819 664-3747

**Maison Le Ricochet /
Les Trouvailles des
Collines**
9, chemin de la Beurrerie
La Pêche
819 456-4230

Comptoir Emmaüs
175, rue Eddy
Gatineau
819 771-5309

**Comptoir familial
St-Vincent de Paul**
109, rue Wright
Gatineau
819 770-8150

102, rue Eddy
Gatineau
819 776-1068

1291, rue Saint-Louis
Gatineau
819 561-1553

**Boutique 3R
friperie/SGO**
1079, rue Saint-Louis
Gatineau
819 205-1984



ENCOMBRANTS

Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Il s'agit d'un déchet qui, en raison de sa taille ou de son volume, ne peut pas être placé dans votre bac vert.

Lors de la collecte municipale des déchets, vous pouvez vous départir de tout déchet ne pouvant pas être inséré dans votre bac vert, par exemple :

- ✓ accessoire de sport
- base de lit
- cuvette de toilette
- matelas
- meublier
- moquette
- petit meuble



Comment se départir des encombrants ?

Les jours de collecte municipale, placez vos encombrants à côté de votre bac vert (limite de deux par collecte).

Vous pouvez aussi vous défaire de vos encombrants aux endroits suivants :

**Comptoir familial
St-Vincent de Paul**
109, rue Wright
Gatineau
819 770-8150

102, rue Eddy
Gatineau
819 776-1068

165, avenue Gatineau
Gatineau
819 561-1622
(encombrants en
bon état seulement)

Comptoir Emmaüs
175, rue Eddy
Gatineau
819 771-5309

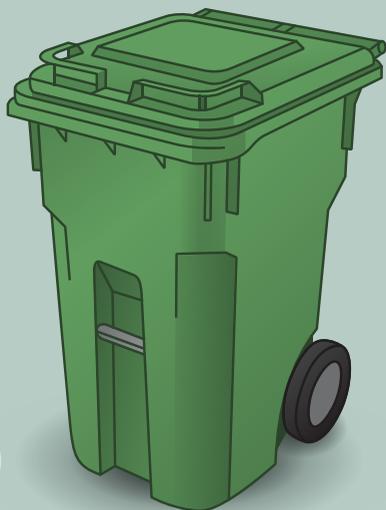
3R Québec
318-B, rue Notre-Dame Est
Gatineau
819 635-8899

Boutique 3R friperie/SGO
(machines à coudre et petits
meubles seulement)
1079, rue Saint-Louis
Gatineau
819 205-1984

Sport Échange Outaouais
(articles de sport seulement)
1065, boulevard de la Carrière
Gatineau
819 770-6445

La maison des électros
197, rue Eddy
Gatineau
819 930-6610

DÉCHETS DOMESTIQUES ULTIMES



Qu'est-ce qu'un déchet domestique ultime ?

Il s'agit d'un résidu ne pouvant pas être recyclé, réutilisé ou composté, et qui est donc destiné à l'enfouissement, par exemple :



- articles et contenants de plastique portant le symbole du recyclage  ou ne portant aucun symbole du recyclage
- ampoules incandescentes
- emballages métallisés (sacs de croustilles, emballages de barres tendres)
- feuilles d'assouplissant textile (ex. : Bounce)
- feuilles jetables de balai (ex. : linges de type Swiffer)
- gommes à mâcher
- litière et excréments d'animaux
- mégots et cendres de cigarettes
- pailles en plastique
- papier ciré alimentaire
- produits d'hygiène sanitaire
- sacs d'aspirateur et leur contenu
- styromousse
- tubes de plastique souple (tubes de dentifrice, de crème solaire, etc.)

Comment se départir des déchets domestiques ultimes ?

Déposez-les dans votre bac vert. Limite d'un bac par collecte pour la période printemps/été et de deux bacs par collecte pour la période automne/hiver.

IMPORTANT

Dès le 1^{er} septembre 2019, tous les résidents devront obligatoirement se procurer un bac roulant vert, gris ou noir et muni d'une prise européenne. Celui-ci devra être d'une capacité maximale de 360 litres et d'un poids maximal de 100 kg une fois rempli. Consultez chelsea.ca/dechets pour plus d'information.



info@chelsea.ca
819 827-1124
chelsea.ca

